

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°58/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 37  
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUT – à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,  
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,  
Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE  
M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER  
M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : ADHESION AGRO-SPHERES 2025**

La séance étant ouverte,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes,  
Vu la demande de renouvellement d'adhésion d'Agro-sphères en date du 23 Janvier 2025,

Avec un réseau de 340 membres, Agro-Sphères est à la fois Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires & Agence de développement économique spécialisée en agroalimentaire. Elle accompagne ainsi le développement des entreprises agroalimentaires à tous les stades de leur vie pour générer de la valeur sur le territoire Hauts de France de la manière suivante :

### ✓ANIMATION & VALORISATION DE LA FILIERE

→**Rassembler & créer du lien entre les acteurs** grâce aux différentes animations : Jeudis Re-Créatifs, ateliers, RDV Partenaires, Agrovisios,...

→**Echanger et partager savoirs & expériences** : Clubs Qualité, RH, Production-Maintenance, Achats, Dirigeants ; Rencontres Métiers,...

→**Informier & valoriser la filière** : newsletters, offres d'emploi, relais de l'ANIA,...

→**Attirer de nouveaux talents & mettre en lumière les métiers** : SNEA, websérie métiers, ProxiAgro,...

### ✓ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

→**Faciliter les projets** de développement, d'investissement & de recrutement

**Etre à l'écoute des entreprises**, identifier les besoins & garantir la confidentialité des échanges

→**Répondre à leurs besoins** & proposer des solutions adaptées

### ✓PROMOTION DU TERRITOIRE

→**Mettre en avant les atouts de la région** pour attirer de nouvelles entreprises

→**Exposer sur des salons** : SIAL, SIRHA, CFIA,...

→**Détecter des projets d'implantation & les accompagner** jusqu'à leur réalisation  
Agro-Sphères est l'association des entreprises agroalimentaires des Hauts-de-France.

Au service de la filière agroalimentaire depuis 2005, Agro-Sphères rassemble tous les acteurs de l'écosystème agroalimentaire régional :

- Entreprises agroalimentaires
- Centres techniques et de formation
- Collectivités locales et organismes économiques
- Partenaires des entreprises agroalimentaires

Monsieur le Vice-Président propose donc de renouveler l'adhésion de la CCNS à Agro-sphères pour l'année 2025.

L'Assemblée Délibérante, oui l'exposé de Monsieur le Vice-Président, à l'unanimité,

- Décide de renouveler son adhésion à Agro-sphères pour l'année 2025 et de s'acquitter par voie de conséquence à la cotisation annuelle de 1 320,00 €.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

